

Allocution du ministre | Rapport spécial de la vérificatrice générale sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables

2 à 3 minutes

- Bonjour à tous.
- Avant que nous répondions à vos questions, j'aimerais vous transmettre quelques mots au sujet du rapport de la vérificatrice générale.
- D'abord, je tiens à remercier la Bureau de la vérificatrice générale de son rapport sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.
- Le gouvernement respecte les officiers indépendants de l'Assemblée législative et accorde de l'importance à leurs points de vue.
- Cependant, il n'est pas d'accord avec les hypothèses et les conclusions du rapport.
- Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables représente la plus importante réduction tarifaire de l'histoire de la province. Grâce à celui-ci, le contribuable résidentiel moyen a vu sa facture d'électricité diminuer de 25 pour cent. Et il en est de même de pas moins d'un demi-million de petites entreprises et exploitations agricoles.
- Les tarifs réduits offerts seront maintenus au niveau de l'inflation pendant quatre ans, ce qui garantira l'abordabilité à long terme.. Notre plan énergétique à long terme, qui sera lancé cette année, définira les mesures que nous prendrons pour rendre l'électricité abordable à long terme.

- Cette réduction des tarifs était absolument nécessaire – le coût de l’électricité était devenu trop élevé pour bon nombre de familles ontariennes.
- Lorsque nous avons élaboré le Plan pour des frais d’électricité équitables, notre intention était de réduire les tarifs, mais tout cela dans le but d’accroître l’équité.
- Les tarifs avaient augmenté en raison des investissements que nous avons effectués dans notre réseau d’électricité – des investissements qui étaient absolument nécessaires. Ainsi, nous disposons maintenant d’un réseau d’électricité propre et fiable qui ne nous fera pas revivre les microcoupures et les pannes d’électricité que nous avons vécues au début des années 2000.
- Le Plan pour des frais d’électricité équitables amortit le coût de ces investissements sur une période prolongée. Ainsi, ce sont ceux qui auront payé les investissements que nous avons effectués qui en bénéficieront, ce qui est juste.
- Le Plan pour des frais d’électricité équitables est régi par un cadre financier et comptable qui convient à l’usage auquel il est destiné. Ce cadre est conforme aux normes de comptabilité du secteur public et permet de veiller à ce que les objectifs sous-jacents du Plan soient atteints de façon rentable.
- De plus, le Plan pour des frais d’électricité équitables maintient le coût d’emprunt dans les limites de l’assiette tarifaire, et non de l’assiette fiscale, puisqu’il s’agit de la chose logique à faire. Le financement de l’électricité doit demeurer limité au réseau d’électricité.

- Les politiques et le processus de mise en œuvre du Plan pour des frais d'électricité équitables ont été élaborés et examinés par des dirigeants du ministère de l'Énergie, du ministère des Finances, du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Bureau du contrôleur provincial, du Bureau du Conseil des ministres, de l'Office ontarien de financement, de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et d'Ontario Power Generation. Dans le cadre des consultations menées, nous avons examiné diverses options de mise en œuvre et veillé à l'exécution d'un processus de diligence raisonnable.
- Voilà les choix stratégiques que nous avons faits pour offrir un réseau d'électricité propre, fiable et abordable aux contribuables d'aujourd'hui, et de demain. C'est exactement ce que le Plan pour des frais d'électricité équitables permet, et ce qu'il continuera de permettre.
- Merci à vous. Nous allons maintenant répondre à vos questions.